



Notre réf.: OBS/OSD/IMO/IPC-XI

GENÈVE, le 9 mars 2010

Annexes: 3 (disponibles en anglais seulement)

Objet: Onzième comparaison internationale (IPC-XI) et comparaisons régionales conjointes (RPC) de pyréliomètres au Centre radiométrique mondial de Davos (Suisse), 27 septembre – 15 octobre 2010

Suite à donner: Informations concernant la participation à ces comparaisons à faire parvenir au Secrétariat de l'OMM au plus tard le **10 avril 2010**

Madame, Monsieur,

Comme le stipule la résolution 13 (EC-XXXIV) du Conseil exécutif, les comparaisons internationales et régionales de pyréliomètres doivent être organisées tous les cinq ans de façon à contrôler la qualité des normes radiométriques par rapport aux instruments du Groupe étalon mondial (GEM) et, dans le cas des comparaisons régionales, par rapport aux étalons régionaux. Il s'agit de faciliter la comparaison des mesures du rayonnement dans le monde en les rattachant à la référence radiométrique mondiale.

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'aimable invitation de la Suisse, la onzième Comparaison internationale de pyréliomètres (IPC-XI) se tiendra au Centre radiométrique mondial de Davos du 27 septembre au 15 octobre 2010.

Le but premier de cette comparaison est d'ajuster les étalons de tous les centres radiométriques régionaux de l'OMM. Les étalons nationaux que détiennent les centres radiométriques nationaux seront également comparés aux instruments du Groupe étalon mondial si leur nombre n'excède pas les capacités du Centre de Davos.

Le Centre radiométrique mondial prévoit d'organiser un colloque scientifique sur la radiométrie météorologique et le rayonnement atmosphérique ainsi qu'un cours de formation sur les mesures du rayonnement axé sur les besoins des centres radiométriques régionaux. Ces derniers devront présenter, lors du colloque, un rapport sur les activités des cinq dernières années et participer par ailleurs au cours de formation à l'issue duquel une attestation sera délivrée aux participants. Pour autant qu'il y ait de la place, les centres radiométriques nationaux sont également conviés au cours.

Aux Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6485)

cc: Centre radiométrique mondial de Davos )  
Centres radiométriques régionaux ) (pour information)

Comme les ressources financières disponibles pour les participants sont très limitées, vous êtes instamment prié(e) d'envisager de prendre en charge les frais de voyage et de séjour des personnes envoyées par votre Service.

Les demandes d'assistance financière seront toutefois prises en considération dans les limites des ressources disponibles pour la comparaison internationale. Notre objectif est de favoriser la participation des centres radiométriques régionaux de certains pays en développement et, si possible, de quelques centres radiométriques nationaux de ces mêmes pays. Avec l'aide du Centre de Davos, des dispositions ont été prises pour réduire le plus possible les frais d'hébergement, en pension complète, des participants.

Je tiens à préciser que l'OMM ne pourra pas contribuer financièrement à l'acheminement des instruments.

Vous trouverez ci-joint trois annexes (disponibles en anglais seulement):

Annexe I Liste des centres radiométriques régionaux de l'OMM

Annexe II Questionnaire sur la participation à la comparaison internationale et aux comparaisons régionales de pyréliomètres

Annexe III Questionnaire s'adressant aux centres radiométriques régionaux qui prévoient de participer à la onzième Comparaison internationale de pyréliomètres

Si vous souhaitez désigner un spécialiste du rayonnement et proposer un ou plusieurs pyréliomètres en prévision de ces comparaisons, vous devrez renvoyer les questionnaires figurant dans l'annexe II et l'annexe III (celle-ci concerne uniquement les centres radiométriques régionaux) le plus rapidement possible et au plus tard le **10 avril 2010**.

Le directeur du Centre radiométrique mondial fera parvenir directement à l'expert que vous aurez désigné des renseignements détaillés sur l'organisation des comparaisons et les prescriptions techniques à respecter pour les étalons proposés. Il incombera à l'intéressé de confirmer que les instruments proposés pour la comparaison remplissent les conditions requises. Vous trouverez un complément d'information sur les dispositions d'ordre pratique à l'adresse <http://intranet.pmodwrc.ch/ipcxi/index.html>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(J. Lengoasa)  
pour le Secrétaire général